



Législature 2021-2026

Procès-Verbal n° 8

Séance du Conseil communal

Lundi 27 février 2023 – 19 heures 40

Salle du Conseil communal - Tolochenaz

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation de M. Jean-Marc Beaujolin
4. Approbation du procès-verbal n° 7 du 5 décembre 2022
5. Élection complémentaire d'un-e membre à la Commission de gestion
6. Communications du Bureau
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel : 40 membres du Conseil sont présents

Excusé-e-s : 3 Fabienne Allaire, Jessica Cardoso, Mathieu Thibault

Absent-e-s : 1 Maria Hildenbrand

⇒ **Le quorum est atteint et l'assemblée peut légalement siéger et délibérer.**

2. Approbation de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote pour l'approbation de l'ordre du jour.

⇒ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

3. Assermentation de M. Jean-Marc Beaujolin

Le Président expose que M. Sandro Ecclesie a démissionné. Il procède par conséquent à l'assermentation de M. Jean-Marc Beaujolin. Le Président demande à l'assemblée de se lever et lit la prestation de serment suite à laquelle M. Jean-Marc Beaujolin est assermenté. Il prend place dans la salle.

⇒ **Le Conseil comporte dès ce point 41 membres.**

4. Approbation du procès-verbal n° 7 de la séance du 5 décembre 2022

Le Président ouvre la discussion.

Catherine RODRIGUES relève qu'elle était présente ; elle est simplement arrivée en retard. Il convient donc de modifier le point 1. Appel et de la retirer des absents.

Julien BESSARD

Point 8 p. 55 : rubrique « Postulat Huguelet & Consorts « Parcelle 87 – MBC » » : faute d'orthographe « Il y a une zone industrielle dans un quartier d'habitation (...) ».

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote pour l'approbation du procès-verbal n° 7.

⇒ **Le procès-verbal n° 7 de la séance du 05.12.2022 est approuvé à une large majorité.**

5. Élection complémentaire d'un-e membre à la Commission de gestion

Le Président explique qu'à la suite de la démission de M. Joao Paulo Peixe Chaveiro, il manque un-e membre à la Commission de gestion. Le Conseil doit donc élire une personne en complément. Laurence Emaresi prend la parole et propose, en son nom et en celui d'Ensemble pour Tolochenaz, la candidature de M. Nicolas Garcia Müller. En tant que membre des jeunes, il aimerait apporter un regard nouveau à la commission de gestion et amener de la diversité afin de compléter les atouts déjà présents dans cette commission. Sur interpellation du Président, Nicolas Garcia Müller confirme sa candidature. Aucune autre proposition n'étant effectuée, l'élection tacite est adoptée par acclamation.

⇒ Nicolas Garcia Müller est élu comme membre de la Commission de gestion pour la législature 2021-26.

6. Communications du Bureau

Le Président rappelle le calendrier de cette année. La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 26 juin 2023, tandis que la première séance des commissions aura lieu le mardi 23 mai 2023. Le Président invite les membres à bien noter ces dates.

7. Communications de la Municipalité

Andreas SUTTER :

Les communications seront un peu plus longues aujourd'hui, car il sera procédé à la présentation de la vision de Tolochenaz entre aujourd'hui et dans quinze ans. Le 9 mars 2023, il y aura une seconde séance Agora avec la population, et il invite tous les conseillers à s'y rendre.

Caridad SALOME-PEREZ :

1. La commune va mettre le local de l'Ancienne poste à disposition des jeunes de Tolochenaz. Sous l'égide de M. Nicolas Garcia Müller, une association des jeunes va être créée et ils auront ce local à disposition du mercredi au samedi. Une assemblée et un comité seront mis sur pied, en étroite collaboration entre M. Nicolas Garcia Müller et la Municipalité.
2. A la rue du Centre 32, il y a la ferme de la Joubarde. Les jeunes qui y vivent ont l'intention de faire un marché. Ce marché débutera le 1^{er} avril 2023 et sera ouvert les mercredis de 9h à 19h et les samedis de 9h à 17h.
3. La fête du village aura lieu le 24 juin 2023 dans le vieux village, à la rue du Centre et la place Hepburn. Il y aura différents stands et animations, et le soir il y aura un dj avec de la nourriture et des animations.

Olivier JEANNERET :

La voirie a engagé une jeune employée à 80%, il s'agit de Mme Justine Pasche. Elle entrera en fonction le mercredi 1^{er} mars 2023 et travaillera du mardi au vendredi.

Les peupliers ont été élagués sur la parcelle du chemin du Saux.

Deux panneaux d'affichage publics ont été installés, un au chemin du Saux et un à la salle polyvalente. Celui de la salle polyvalente n'a pas résisté aux vents, il sera donc réinstallé à un autre endroit dans la même zone.

Martin ZWAHLEN :

Dans le cadre des TPM (Transports Publics Morgiens), les MBC ont reçu l'ordre de faire une étude d'optimisation du réseau. Elle a été présentée au Comité qui l'a acceptée. Une optimisation a été présentée pour la ligne 703. Dès le mois de décembre 2023, les soirs de semaine, ainsi que le samedi matin et le soir, la cadence sera augmentée à 20 minutes. Concernant la ligne la 701, la cadence sera également augmentée le samedi soir à 20 minutes et le dimanche, la cadence sera augmentée de 30 à 20 minutes.

Frédéric GLASSEY :

Éclairage public : les mesures annoncées lors du dernier conseil ont été plus ou moins respectées, y compris par les entreprises. La mesure relative à l'éclairage public n'a suscité aucune contestation. L'efficacité des mesures se constate déjà sur les factures. Les démarches dans ce projet vont continuer dans le courant du mois de mai 2023 normalement, pour passer le quartier Saux-Noyers-Caroline en LED sur un système qui sera programmé sur un éclairage beaucoup plus performant et moins énergivore que le système actuel.

OFROU et murs anti-bruits : l'OFROU a répondu à la correspondance de la Municipalité et indiqué qu'une campagne de mesure du bruit a été initiée en 2022. Les résultats seront disponibles d'ici avril 2023. Des informations sur le résultat des campagnes seront normalement transmises lors du prochain conseil.

Andreas SUTTER :

Une nouvelle préposée au contrôle des habitants a été engagée ; elle entrera en fonction le 6 mars 2023.

Postulat Huguelet : la Municipalité a écrit au conseil d'administration de cette entreprise pour lui faire part du postulat. Ils en ont accusé réception et indiqué qu'ils ne manqueraient pas de tenir le Conseil communal informé de ses intentions quant à la vente du dépôt sis à Tolochenaz.

Postulat Wright : il en sera question dans le cadre de la présentation qui suit.

Plan de vision Tolochenaz 2023-2038

La Municipalité se réjouit de présenter aux membres du Conseil communal le plan de vision Tolochenaz 2023-2038. Dans le cadre des plans d'affectation, l'État demande en principe une réaffectation de quinze ans. C'est pour cela que la durée de quinze ans a été choisie.

Tolochenaz est une commune d'exception. Ainsi, les membres de la Municipalité sont convaincus que la mesure ne mérite pas de rester figée, mais d'évoluer. Par ailleurs, la commune de Tolochenaz a du potentiel, et pas seulement d'habitats. La Municipalité rêve de rues apaisées, de cafés, de terrasses, de logements tant pour les enfants que pour les vieux jours.

La réflexion de la Municipalité intervient et s'articule dans un contexte régional. Il y a une pression démographique, une crise du logement, des soucis de circulation, etc. Il faut accompagner cette transition. La Municipalité souhaite cheminer ensemble sur le parcours, avec les élus, mais aussi et surtout avec la population de Tolochenaz. La volonté est d'établir une vision à laquelle toutes les personnes intéressées auront pu participer. Cela étant, toutes les idées ne pourront pas être suivies ; la Municipalité sera nécessairement amenée à faire des arbitrages. La Municipalité fait confiance à l'intelligence collective pour que le bien commun prévale.

Concrètement, quelle est l'approche de la Municipalité et quels sont les objectifs ? Une vision mesurée et équilibrée.

En avril 2022, la Municipalité a commencé par regarder le contexte ; il y a eu des ateliers politiques, puis il y a eu des séances avec la Commission d'urbanisme, des propriétaires ainsi que l'État.

La Municipalité souhaite une **croissance mesurée de la population**, ainsi qu'un **équilibre géographique du potentiel de croissance**. En d'autres termes, la Municipalité ne veut pas construire beaucoup à un endroit et y mettre beaucoup de monde. Elle souhaite une répartition géographique. La Municipalité souhaite également une mobilité repensée. Ainsi, elle a décidé de regarder la mobilité dans son ensemble, de la plage jusqu'en haut du village. Il y a également la **planification énergie climat** locale, **l'inscription dans le cadre réglementaire cantonal**, en ce sens que tout ce qui va être proposé est conforme au dispositif légal en vigueur. Si ce n'est pas le cas, ce sera clairement indiqué. Enfin, un **projet collectif et enthousiasmant**, le but étant de préparer un projet qui intéresse tout le monde.

Caridad SALOME-PEREZ :

Offre et opportunité de logement

Le but est d'avoir un développement mesuré dans la commune de Tolochenaz. Il n'est pas question de mettre toutes les constructions sur la même parcelle. Le but de la Municipalité est d'avoir au maximum 800 nouveaux habitants dans la commune, alors que le canton en souhaiterait 2'000. Il sera donc difficile de convaincre le canton, qui met la pression à la Municipalité.

Les enjeux que la Municipalité a identifiés sont de répondre aux demandes de la population avec une offre de manière diversifiée. Il faut pouvoir accueillir des jeunes et des personnes plus âgées, éventuellement des EMS, tout en ayant un développement harmonieux qui permette de conserver l'esprit de village de la commune. En ce sens, la Municipalité souhaite conserver l'identité des quartiers existants et respecter le paysage actuel.

Martin ZWAHLEN :

La commune dispose d'une zone industrielle, tout le reste est de l'habitat. Elle ne dispose pas de services de proximité (coiffeur, restaurant, garage). Le but de la Municipalité est de diversifier. L'actuel projet Molliau s'intègre parfaitement dans cette démarche. La Municipalité souhaite soutenir les services à la population et que ceux-ci soient bien répartis géographiquement.

Relativement à la mobilité, dans la perspective du développement présenté ce soir, la Municipalité a à l'esprit le développement des transports publics et entreprendra des démarches pour offrir des voies vertes et un réseau de transport adapté.

Olivier JEANNERET :

Aménager un territoire conjuguant nature et bien-être : la commune de Tolochenaz offre peu d'espaces de rencontres de qualité. A cet égard, le but est d'amplifier la structure des espaces communaux et d'améliorer la qualité d'usage, notamment en proposant un lieu de vie pour les jeunes. Les changements climatiques et l'effondrement de la biodiversité vont impacter la qualité de vie de la commune et sa capacité de résilience. Des mesures pour renforcer l'arborisation et favoriser la biodiversité sont envisagées. Ainsi, il y a une volonté de protéger le patrimoine existant. Des mesures en vue de la neutralité carbone vont être mises en œuvre (favoriser les transports publics, véhicules électriques, etc.).

Frédéric GLASSEY :

Un objectif est de s'inscrire dans une dynamique de transition en valorisant les ressources locales. Il faut s'assurer que l'approvisionnement en eau sera suffisant. La Municipalité est engagée dans le plan énergie climat. Le sujet de la déficience énergétique des bâtiments est une question d'actualité. Il est difficile de procéder à des transformations de bâtiment sans les dénaturer. La promotion des énergies renouvelables est une question centrale. Le développement des boucles d'énergie à l'échelle communale est également important, ceci afin de réduire l'emprunte carbone.

Andreas SUTTER :

La situation aujourd'hui est que la commune s'appuie sur le patrimoine au sens large. Au nord de la commune se trouve de la zone agricole, puis il y a la partie villageoise, une route du village qui va en horizontale, avec des maisons villageoises, et des parcs. Il y a ensuite la grande partie centrale avec des vergers. Puis il y a l'autoroute, qui a partagé la commune en deux en 1964-1965. En dessous, il y a les halles industrielles, puis les rails de train qui traversent la commune. Puis il y a une partie qui a été exploitée un certain temps (la gravière) et enfin la zone au bord du lac avec l'ancienne décharge et un magnifique bord de lac. Ainsi, il y a deux axes verticaux qui sont devenus deux zones de transit. La Municipalité aimerait faire changer tout cela. La Municipalité souhaite laisser une zone verte, et y installer des infrastructures type médecin et restaurant. En effet, la partie verte est peu occupée par la population. Par ailleurs, la Municipalité souhaite préserver les rives du lac. Mais également créer des liens entre les hauts et les bas de Tolochenaz, de type mobilité douce. Il s'agit là des intentions de la Municipalité. Des choses pourront se faire, d'autres pas. En bas de Tolochenaz, un projet de mobilité douce est en cours pour relier St-Prex et Morges. La Municipalité souhaite pacifier les routes tolochinoises. Le souhait est d'éviter le transit et de gérer les quartiers comme des poches. Il y a des points où des gens qui n'ont rien à faire à Tolochenaz passent. A cet égard, la Municipalité souhaite pacifier le trafic sans le juguler pour les habitants de la commune. Le quartier du Molliou est en cours. Cette zone d'activité est devenue stratégique pour le canton. Il y aura donc un soutien politique et financier pour son développement. La Municipalité veut des activités artisanales, tertiaires et des services pour la population. Durant la semaine, il y aura du monde. A ce stade, il est difficile de dire comment les choses vont se présenter, mais la Municipalité s'y prépare. Différentes mesures ont été proposées à l'État. S'agissant de la partie résidentielle, la Municipalité s'est fixé le chiffre de 800 habitants et souhaite une opportunité de densification douce. Cela signifie que dans les zones qui seront déterminées, la Municipalité souhaite être au minimum du maximum. Donc une densité faible qui est au minimum de ce que l'État nous impose. Par ailleurs, les quartiers de villas peuvent être développés de deux manières. S'il est possible de construire plus sur un terrain, les propriétaires vendent et des promoteurs construisent des petits immeubles locatifs. La Municipalité souhaite éviter cela en donnant plus de possibilités aux propriétaires pour faire avec l'existant. Comme par exemple faire des transformations pour créer plus d'appartements dans une villa existante. Il y a par ailleurs des zones dans lesquelles il faut mettre de l'habitat. La Municipalité souhaite avoir un secteur de développement avec des périmètres à affiner.

La Municipalité souhaite renforcer les équipements publics. Par exemple, Pra Salomon est une propriété privée magnifique qui pourrait éventuellement être utilisée à des fins publiques ; il y a quelque chose à faire, et la Municipalité souhaite arriver à une solution qui arrangerait tout le monde. Il en va de même pour la Paisible. La Municipalité souhaite engager le dialogue.

Il y a une zone qui se trouve sur la décharge historique de la région. Aujourd'hui, en termes d'équipements sportifs, la région est clairement en déficit. Des discussions avec les communes voisines sont en cours. Sur le territoire tolochinois propriété de la commune de Morges (au bord du lac), la Municipalité s'interroge sur l'opportunité d'installer des équipements sportifs. Cela permettrait de faire un lien avec la Maison de la rivière.

La Municipalité envisage de valoriser la partie qui serait laissée libre en haut de la commune. De quelle manière ? La question est ouverte.

Le but est d'assurer le développement économique de la commune (au Molliau). La commune comptera d'autres entreprises. Cette manne est importante, mais ne doit pas le devenir trop au risque de déséquilibrer les finances de la commune à l'avenir. Il faut avoir des revenus qui proviennent d'individus, pas uniquement d'entreprises.

Pour améliorer la qualité de vie, la Municipalité souhaite renforcer les équipements publics et structurer les espaces publics autour de la qualité de vie, prendre en compte les enjeux climatiques et promouvoir la mobilité douce.

Il y a une année, le fascicule « vision et orientation de la législature » a été distribué par la Municipalité. Ce qui y est écrit est le point de départ de la Municipalité. La présentation qui précède représente les premières pousses de cette vision.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Le 9 mars 2023, il y aura l'Agora avec les citoyens (soirée d'information publique) ;
- Au printemps, les travaux avec la commission d'urbanisme, les propriétaires de la commune et le mandataire ;
- Atelier(s) participatif(s) avec l'ensemble de la population ce qui permettra de formaliser la vision et de lancer la finalisation du plan d'affectation communal. Et ensuite le tout partira au canton. Et quand le projet reviendra, le Conseil communal pourra décider d'adopter ou pas ce plan d'affectation communal. Aujourd'hui l'idée n'est pas de faire le débat.

Catherine RODRIGUES : dans le PACom, la densité doit-elle être prévue ?

Andreas SUTTER : actuellement, il y a une densité des années 1990 qui est effectivement de l'époque où des villas individuelles étaient construites. La relation entre le bâti et le terrain va changer, en raison de la LAT. Mais tout est question d'interprétation. L'idée n'est pas de contourner la loi, mais de travailler avec elle.

8. Divers et propositions individuelles

Mobilité :

Martine BLAUTH : s'agissant de la sécurité de l'arrêt de bus au Molliau. Le matin, l'éclairage public y a été restreint et c'est très dangereux.

Frédéric GLASSEY : Il y a eu une demande pour un endroit particulier. Si à cet endroit, un lampadaire qui a été éteint mériterait d'être rallumé, c'est possible.

Olivier JEANNERET : le voyer de l'État a pour le moment interdit d'y mettre un passage à piétons. La Municipalité est consciente du danger.

Martine BLAUTH : beaucoup d'habitants prennent le bus là. Ils traversent dans le virage. Mais est-ce bien là qu'ils doivent traverser ou est-ce qu'il faudrait traverser là où il y a le garage ? C'est à se demander pourquoi un arrêt de bus a été placé là.

Olivier JEANNERET : la Municipalité est consciente de tout cela, une étude a été menée. Selon l'étude, il n'y a pas assez de monde qui monte et descend dans le bus et qui traverse le passage à piétons, donc l'État a estimé qu'il n'y avait pas besoin de faire un passage piéton.

Cécile LACHARME : Par rapport à cet arrêt de bus et l'éclairage, elle expose qu'elle prend le bus à 6h38 et doit se munir d'une lampe pour pouvoir s'y rendre. Est-ce qu'il serait possible de rééclairer cet endroit ? La situation

a bien changé depuis le moment où l'étude a été réalisée, il y a trois ou quatre ans. Désormais, le 702 passe toutes les dix minutes, et il y a toujours du monde à l'arrêt de bus.

Frédéric GLASSEY : le fusible sera remis à l'arrêt de bus, ainsi qu'à l'endroit où ça se resserre sur le Molliou. Deux lampadaires seront donc réactivés.

Andreas SUTTER : Il invite Martine Blauth à faire un motion. Cela permettrait de relancer l'État pour qu'une nouvelle étude soit menée.

Brigitte BEGUIN : depuis Morges, l'avenue de la gare est totalement éteinte. La Caroline est éteinte, c'est éteint jusqu'au Noyau, ce n'est pas acceptable. Ne serait-il pas possible d'en rallumer un sur deux ?

Frédéric GLASSEY : Il n'y a que deux possibilités, soit tout rallumer (aux zones sensibles), soit tout laisser éteint. Il s'agit de vieux lampadaires qui consomment énormément d'énergie.

Olivier JEANNERET : Un devis pour modifier les poteaux a été demandé et c'est Fr. 300.- le poteau et il y en a dix à changer. Et changer uniquement la bande réfléchissante n'est pas possible. C'est du scotch, ça ne tient pas.

Jean-François HUGUELET : la peinture réfléchissante permettrait aux personnes qui ne connaissent pas les lieux d'être rendus attentifs.

Géraldine DOMERGUE : relativement au rond-point Paderewski, il n'y a pas de passage piéton. Est-ce que quelque chose est prévu ?

Andreas SUTTER : c'est en lien avec le projet de route cantonale. Il y a une opposition qui ralentit tout le processus.

Horaire des séances du conseil

Brigitte BEGUIN : concernant l'horaire des séances du conseil, est-il envisageable de les mettre à 19h30 ?

PRESIDENT : cette question a fait l'objet d'un vote du Conseil. Il propose de soumettre cette question au vote du Conseil au début de l'année prochaine.

Divers

Catherine RODRIGUES : relativement aux billets de bus ou de train notamment, la numérisation engendre des problèmes pour les personnes âgées, mais pas seulement. Une portion de la population n'arrive pas à suivre. Il ne s'agit pas d'une question, c'est une remarque.

Martin ZWAHLEN : il est toujours possible d'aller au siège des MBC ainsi qu'à la gare de Morges pour acheter des billets. Pour les amendes, il n'est pas au courant.

Daniel BESSARD : s'agissant de la fibre optique, il en est question à Morges, quid à Tolochenaz ?

Martin ZWAHLEN : la question n'est pas abandonnée, mais il y a peu d'opportunités.

Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 26 juin 2023.

Le Président clôt la séance, qui est levée à 21 h 15.

Le Président


Steve Aeschlimann



La secrétaire


Olivia Cajuste